

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le dix-sept septembre à 19 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 septembre 2020, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : François ALLERMOZ, Camille BERTINE, Christel BLAISE, Hervé DEJOUX, Willy DESHAYES, Laurent FOURMOND, Jeannine GATIN, Bruno GERVOT, Arnaud GIRARD, Damien HENO, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Richard LEGLAIVE, Virginie MARTINS-MELO, Valérie PAMART, Joël PEROT, Sébastien PION, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Nathalie RAYMON, Thierry ROUYER, Lucile TISSERAND, Gwenaëlle WARNET. Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Amélia PEREIRA.

Mme WARNET accepte les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint M.Le Maire ouvre la séance à 19h01.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2020 à l'unanimité.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n°DCM2020/18 du 10/06/2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n°D2020/20 du 17/06/2020 : Convention avec la Communauté d'Agglomération « Cœur d'Essonne Agglomération » pour l'acquisition et la dotation d'équipements de protection en vue de protéger la population essonnienne dans le cadre de la crise sanitaire.
- Décision n°D2020/21 du 24/06/2020 : Convention de partenariat avec La Lisière pour « la programmation été 2020 », « Mots Dits Mots Lus », « Extrémités » et « Sonate pour 4 chiens », pour 4 000 €.
- Décision n°D2020/22 du 26/06/2020 : Contrat avec la société SENET pour le balayage mécanique des rues pour un montant annuel de 7 260 € TTC.
- Décision n°D2020/23 du 31/07/2020 : Contrat relatif à la mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé pour l'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire, avec QUALICONSULT Sécurité, pour 5 616 € TTC.
- Décision n°D2020/24 du 31/07/2020 : Proposition de mission d'Ordonnancement Pilotage Coordination et d'avenant au contrat avec l'entreprise pour l'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire, pour 66 816 € TTC (au lieu 36 360 € TTC).
- Décision n°D2020/25 du 31/07/2020 : Contrat relatif aux diagnostics amiante et plomb avant travaux pour l'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire, avec BATEXPRO, pour 4 172,40 € TTC.
- Décision n°D2020/26 du 17/08/2020 : Demande de subvention d'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement.

PERSONNEL

01 - N°DCM2020/43 Etat d'urgence sanitaire : prime exceptionnelle

- INSTAURE une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous. Cette prime sera attribuée aux agents (titulaires et contractuels de droit public) pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24/03 au 10/07/2020 ;
 - DIT que le montant plafond de la prime exceptionnelle est fixé à 1 000 € et que l'enveloppe globale est fixée à 8 000 €,
 - INSCRIT au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.
- Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

02 - N°DCM2020/44 Mise en place de contrat d'apprentissage

- DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage, et DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2020-2021, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

SERVICE	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
SCOLAIRE	1	CAP	1 an

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

03 - N°DCM2020/45 Création d'un poste d'Animateur Principal de 1^{ère} classe

- CRÉE un poste d'Animateur Principal de 1^{ère} classe, à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 01/10/2020. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

04 - N°DCM2020/46 Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

- CRÉE un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 01/10/2020. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**05 – N°DCM2020/47 Modalités d'attribution de l'aide communale dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2020-2024**

- DECIDE de participer à la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dans le cadre de la convention de programme signée par Cœur d'Essonne Agglomération, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), sous la forme d'une aide forfaitaire de 500 € d'aide aux travaux par dossier,
- INDIQUE que les dépenses résultant de la présente délibération pour la commune seront inscrites au budget annuel de la commune dans la limite de 2 500 € d'un exercice budgétaire.
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

GESTION DU PATRIMOINE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX**06 - N°DCM2020/48 Convention de mise à disposition d'équipements de football au Complexe Sportif Sandrine Soubeyrand (C3S) par l'« Association Sportive du Commissariat à l'Énergie Atomique du Grand Rué (AS CEA GR) »**

- APPROUVE la convention de mise à disposition d'équipements de football deux heures par semaine au Complexe Sportif Sandrine Soubeyrand (C3S) par l'« Association Sportive du Commissariat à l'Énergie Atomique du Grand Rué (AS CEA GR) », à compter du 18/09/2020 pour chaque année scolaire (petites vacances comprises), et FIXE le tarif à 4 200 € (quatre mille deux cents euros).
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

FINANCES**07 - N°DCM2020/49 Indemnité du Receveur**

- DEMANDE le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- ACCORDE l'indemnité de conseil au taux maximum en vigueur,
- VERSE l'indemnité de conseil à Mme Annie MICHEL,
- DIT que les cotisations CSG, RDS et Solidarité seront déduites avant versement,
- DIT que la dépense sera payée sur le crédit prévu à l'article 6225 du budget principal.
Adopté à l'unanimité par 20 voix et 2 abstentions (M.PREHU et M.PION) par un scrutin public.

08 - N°DCM2020/50 Décision modificative n°2 Budget Principal 2020 - M14

FONCTIONNEMENT	Dépenses en €	Recettes en €
7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation		90 000
60628 – Autres fournitures (masques, gels...)	15 000	
60631 – Produits d'entretien (covid 19)	8 000	
615228 – Entretien et réparations autres bâtiments	3 000	
61524 – Entretien bois et forêt (château)	6 000	
6237 – Publication (communication)	10 000	
6411 – Rémunération du personnel	22 000	
6574 – Subvention aux associations (La Lisière et Ecole de musique Emmanuel Chabrier)	26 000	
Total Section de Fonctionnement	90 000	90 000

- APPROUVE la Décision Modificative n°2 ci-dessus. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

09 - N°DCM2020/51 Vote des subventions aux associations

- VERSE les subventions aux associations suivant la liste ci-dessous,
- DIT que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement des subventions aux associations (liste ci-dessous) sont inscrites à la décision modificative n°2 du Budget Principal 2020, chapitre 65 article 6574, pour un montant total de 26 000 € (vingt-six mille euros),
- RAPPELLE que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

ASSOCIATIONS	MONTANT ATTRIBUÉ
La Lisière	18 000 €
Ecole de musique « Emmanuel Chabrier »	8 000 €
TOTAL	26 000 €

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**10 - N°DCM2020/52 Frais de déplacement des élus**

- DECIDE la prise en charge des frais de déplacement, c'est-à-dire des frais de transport et des indemnités journalières (destinés à rembourser forfaitairement les frais supplémentaires de nourriture et de logement) pour les conseillers municipaux, engagés pour le compte de la commune, en dehors de la résidence administrative ou familiale, dans les cas suivants :

- Tout déplacement d'une distance supérieure à 15 kilomètres, à partir de la résidence administrative, lié à l'exercice du mandat d'élu municipal, sous réserve de motivation et d'autorisation préalable du Maire,
- INDIQUE que les remboursements seront effectués sur la base de taux fixés pour les fonctionnaires de l'Etat par un arrêté ministériel,
- DIT que le bénéfice des frais de déplacement est possible dans la limite du montant des crédits inscrits aux budgets primitifs principaux de chaque année.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

11 - N°DCM2020/53 Règlement intérieur

- ADOPTE le règlement intérieur du Conseil municipal. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

12 - N°DCM2020/54 Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

- ETABLIT la liste de 32 contribuables (16 titulaires et 16 suppléants) ci-dessous afin que les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants soient désignés par la Direction Générale des Finances Publiques :
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

QUESTIONS DIVERSES

Des questions diverses sur les points ci-dessous ont été abordées.

13 – Bibliothèque**14 – Incivilités**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, M.Le Maire lève la séance à 19h53.

Extrait pour affichage, en Mairie,
Le 21/09/2020
Le Maire,

Thierry ROUYER